

LETTRE DE RENTREE

Chers parents,

Nous sommes heureux de vous accueillir à l'école Simone Veil. Nous souhaitons la bienvenue à toutes les familles découvrant l'école, et une bonne rentrée à tous les élèves.

LA POSSESSION

L'effectif de l'école à la rentrée est de 136 élèves. Les horaires scolaires sont inchangés avec une semaine de classe sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Les matinées de classe débutent à 8h00 et finissent à 11h30. L'après-midi, la reprise se fait à 13h15 et la sortie des classes de l'après-midi s'effectue à 15h45. Un accueil est effectué le matin et l'après-midi 10 minutes avant le démarrage de la classe (7h50 et 13h05).

Les QR codes insérés dans cette lettre de rentrée donnent accès à des capsules vidéo d'information.

LES NUMÉROS ET CONTACTS UTILES

Téléphone ÉCOLE: 02.62.55.75.22

Mél: ce.9741840G@ac-reunion.fr

Blogue : https://bloc-note.ac-reunion.fr/9741616n/ (en attendant un nouvel espace de communication)

Le bureau du directeur est ouvert tous les jours mais dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'école, il ne pourra recevoir les parents sur son temps de classe (merci de bien vouloir prendre rendez-vous afin qu'il puisse répondre au mieux à vos demandes). Le directeur est déchargé de classe le lundi.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

<u>La fiche de renseignements</u> est à vérifier impérativement dans les plus brefs délais. <u>Veuillez apporter les corrections nécessaires au stylo rouge. Merci de nous informer de tout changement en cours d'année</u> (n° de téléphone, adresse...), pour les cas d'urgence.

<u>Une attestation d'assurance</u> est à fournir au plus tôt. Nous vous rappelons que la « responsabilité civile » ne couvre votre enfant que pour les dommages qu'il pourrait causer à des biens matériels ou à autrui. Seule une « garantie dommages corporels » couvre les accidents subis sans tiers.

COOPÉRATIVE SCOLAIRE ET FOURNITURES SCOLAIRES



La cotisation à la Coopérative Scolaire (OCCE) s'élève à 15 € pour un enfant de classe élémentaire.

Paiement à la maîtresse ou maître de la classe, en liquide ou par chèque à l'ordre de la « Coopérative Scolaire Ecole Primaire Arthur Alméry »

CANTINE

Un service de cantine est organisé par la Commune de La Possession. Les nouvelles inscriptions se font à la Mairie de La Possession, au Guichet parents. Il est demandé à tous les élèves de l'école de respecter le règlement de la cantine et d'adopter un comportement adapté.

VIGIPIRATE ET SÉCURITÉ



La vigilance de tous, y compris de la part des parents d'élèves, est indispensable. L'accueil à l'entrée de l'école est assuré par un adulte de l'école.

En école primaire, il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants ; il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect. Les véhicules ne doivent en aucun cas stationner devant ou aux abords de l'école.

Les portes de l'école fermeront après la sonnerie. Aucune entrée dans l'enceinte de l'école ne sera possible, sauf pendant les horaires de récréation (9h40/10h00 et 14h45/14h55), et sauf urgence ou situation exceptionnelles.



RÉUNION D'INFORMATION POUR LES ÉLECTIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les parents d'élèves intéressés par la vie de l'école et qui souhaiteraient se porter candidat aux **élections de parents d'élèves** sont invités à une réunion d'informations sur le Conseil d'École et sur les Élections des parents d'élèves le <u>VENDREDI 26 AOUT 2022 à 16H00.</u>

Les élections des représentants de parents d'élèves auront lieu, uniquement par correspondance, le <u>VENDREDI 23</u> <u>SEPTEMBRE 2022</u>. Nous vous rappelons que chaque parent est électeur. Le matériel de vote sera transmis par l'intermédiaire du cahier de liaison de votre enfant.

TEMPS PERISCOLAIRE

Un accueil périscolaire est mis en place les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h00 à 7h50 le matin et de 15h45 à 17h30 l'après-midi, encadré par des agents de la Commune. La référente de l'accueil périscolaire est Mme Pascalia LIXIVEL. Les renseignements doivent être pris auprès du Guichet parents de la Mairie de la Possession (02.62.71.11.00).

ABSENCES ET RETARDS



TOUTE ABSENCE DEVRA ETRE JUSTIFIEE (par écrit et par un motif valable) au plus tard au retour de l'enfant. En cas d'absence prolongée de l'élève (plus de 2 jours), il est bon d'informer l'école par un moyen à la convenance des familles. Les appels téléphoniques en cours de journée seront réservés aux seules urgences. Noter le matin tout message sur le cahier de liaison de l'élève.

LES RETARDS PERTURBENT LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE. Il appartient aux familles de prendre leurs dispositions pour que leur enfant fréquente l'école aux horaires définis. Un trop grand nombre de retards fera l'objet d'un entretien avec le Directeur.

ORGANISATION DE LA SORTIE DES CLASSES L'APRES-MIDI (A 15H45)

- les élèves fréquentant les activités périscolaires sont pris en charge par le personnel désigné.
- les élèves concernés par les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) selon le calendrier qui sera fourni par l'équipe enseignante, seront pris en charge par les enseignants aux jours et horaires définis.

Les élèves d'âge élémentaire sont reconduits aux issues de sorties par les enseignants. Les enseignants ne sont plus responsables des élèves à partir de ce moment-là. Les élèves de maternelle sont remis aux personnes nommément désignées par le(s) représentant(s) légal(-aux).

HYGIENE

L'école reçoit des enfants propres (corps et vêtements). Un enfant ne doit pas arriver à l'école le matin déjà très sale, avec des vêtements souillés de la veille. Une surveillance particulière est recommandée pour lutter contre les poux. Toute attaque devra être traitée efficacement et signalée à l'école.

CORRESPONDANCE ECOLE/FAMILLES

Chaque élève possède un <u>CAHIER DE LIAISON</u> (<u>COUVERTURE JAUNE</u>) permettant la communication entre l'école et la famille. <u>Consultez-le chaque jour, signez chaque information nouvelle et écrivez-y les mots pour l'école</u>. Le personnel de cantine et les animateurs du périscolaire peuvent, en cas de besoin, laisser un mot à votre intention sur le cahier de liaison de l'élève concerné.

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de l'école, dont certaines dispositions sont explicitées dans la présente lettre de rentrée, est revu chaque année, et modifié en cas de besoin. Pour l'heure, le règlement intérieur de l'année scolaire 2021/2022 reste valable. Il est accroché dans le panneau d'information, peut être consulté auprès du Directeur sur demande et il est également consultable sur le blogue de l'école. Il sera travaillé et voté lors du premier conseil d'école de l'année; les familles en seront alors informées.

REUNIONS D'INFORMATIONS



Une réunion d'informations animée par Monsieur le Directeur en présence de l'équipe pédagogique aura lieu le <u>VENDREDI 19 AOUT 2021 à 17H00 dans le réfectoire de l'école</u>.

Les informations d'ordre général, le fonctionnement de l'école vous seront présentés, ainsi que les projets pédagogiques pour cette année scolaire, notamment les grandes lignes du projet d'école. Vous y recevrez des informations concernant aussi les Activités Pédagogiques Complémentaires ainsi que le Périscolaire. La présence d'un représentant par famille est donc vivement souhaitable,

surtout pour les nouvelles familles.

Merci pour cette lecture.

Pour l'équipe pédagogique et éducative.

M. Arno PUECH, Directeur de l'Ecole Elémentaire Simone Veil